INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE Et Écrite
Tenue à la salle du conseil municipal
Au 26, rue du Marché à Roxton Falls
Le 4 octobre 2021 à 19h00

Projet de Règlement #04-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls
(Projet intégré et hauteur des bâtiments principaux, zone 204)

Assemblée publique aux fins de consultation, tenue le 4 octobre 2021 à 19h00, conformément à l'avis public donné à tous les citoyens, par l'intermédiaire du journal «La Pensée de Bagot » et aux avis publics affichés aux endroits désignés par le conseil.

Sont présents : Le maire, Jean-Marie Laplante, préside l'assemblée et les conseillers : MM.Daniel Roy, Marcel Bonneau, Michel Massé, Mmes Lynda Cusson, Mélanie Valois et Marie-Eve Massé

Projet de Règlement #04-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls

Ce projet de règlement a notamment pour objets :

- d'ajouter, au Règlement de zonage, des dispositions particulières relatives aux projets intégrés, lorsque ces projets sont expressément autorisés par une indication apparaissant à la grille des usages principaux et des normes, en y ajoutant notamment des normes relatives :
  - aux usages pouvant être autorisés dans ces projets;
  - à l'obligation que le terrain visé soit contigu à une rue publique et desservi par le réseau d'égout municipal;
  - aux superficies et dimensions minimales des terrains pour chaque bâtiment principal;
  - aux normes d'implantation et différentes adaptations compte tenu du fait que plusieurs bâtiments principaux pourront être implantés sur un même terrain, incluant les adaptations pour les bâtiments accessoires, usages, constructions, équipements temporaires, etc.;
  - aux dispositions relatives au stationnement et d'accès;
  - aux dispositions quant à l'utilisation des parties communes.
- de modifier les normes de hauteur (en mètres et en étages) pour les bâtiments principaux à être érigés dans la zone 204;
- de modifier la grille des spécifications aux fins d'autoriser les projets intégrés à l'intérieur de la zone 204.

Dans l'assistance : aucune présence enregistrée et aucun commentaire écrit n'a été formulé.

L'assemblée est levée à 19h10.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Formulaires d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — Nº 104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 OCTOBRE 2021 À 19H30
EN PRÉSENCE DU PUBLIC
Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents à cette séance :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
Mme Marie-Eve Massé
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Suivant la fin de la période des mises en candidature le 1er octobre 2021, 4 postes sont en élection : maire, siège #1, #2, #3.*
Mmes Mélanie Valois et Lynda Cusson ont été élues par acclamation.
Mme Marie-Eve Massé n'a pas redéposé sa candidature, mais elle demeure en poste tant que Pierre Larivière, qui a été élu par acclamation au siège #6, n'aura pas prêté serment. Ils ont convenu ensemble que Mme Massé allait terminer son mandat en siégeant à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 octobre 2021 et des régies intermunicipales, jusqu'au 8 octobre 2021. Cette situation particulière survient suite à un projet de loi du MAMH, faisant en sorte que la fin de la période des mises en candidature précède la séance ordinaire du mois d'octobre, au lieu de se terminer le vendredi suivant la séance du mois d'octobre.

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

229-10-2021 Séance de conseil en temps de Covid-19-Zone verte : tenue de la séance ordinaire de conseil du lundi 4 octobre 2021 en présence du public

CONSIDÉRANT QUE la Montérégie est passée au palier d'alerte Vert, ce qui permet de tenir les séances du conseil en présence du public, tout en respectant les consignes sanitaires, ce qui implique qu'un nombre limité de personne est autorisé à être présent dans l'assistance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut choisir de tenir ou non la séance en présence du public, si toutefois la salle ne permet pas d'accueillir le public en respectant les consignes sanitaires;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance en présence du public, le nombre de personne dans l'assistance étant limité à 6 et de procéder à l'enregistrement audio de la séance, pour diffusion sur le site internet de la Municipalité dans le cas où il serait nécessaire de refuser des personnes dans l'assistance, en raison du nombre de place limitée.

*Une personne est présente dans la salle, aucune n'a été refusée pour la tenue de la séance.

Adoptée

230-10-2021 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda, tel que présenté.

Adoptée

231-10-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que rédigé.

Adoptée

232-10-2021

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	35 335.32$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	6 099.59$
VOIRIE MUNICIPALE	6 756.74$
HYGIÈNE DU MILIEU	97 063.31$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	0.00$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	3 215.06$
LOISIRS ET CULTURE	10 023.11$
FRAIS DE FINANCEMENT	7 401.00$
IMMOBILISATIONS	15 057.41$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021:	180 951.54$

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'octobre 2021 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

233-10-2021

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux public fait rapport des travaux qui ont été effectués en septembre et ceux à venir en octobre 2021.

Loyer dans l'immeuble de la garderie
Des travaux visant le changement du couvre plancher dans la 2e chambre sont à compléter.

Travaux rue du Marché-Piste multifonctionnelle
Le directeur fait état de l'avancement des travaux et des différents problème mineurs rencontrés.

Travaux de réfection d'égout sans tranchée
Le contrat tire à sa fin, il reste certains travaux de gainage à compléter, mais l'entrepreneur est en difficulté d'approvisionnement de matériel (résine).

Travaux de carrosserie pour le camion de la voirie
Une estimation de travaux pour réparer la rouille sur la carrosserie du camion de la voirie sera demandée.

Formules d'Affaires COL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — 1-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de septembre 2021

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en septembre 2021, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.
La présence de M. Gilles Côté est constatée dans l'assistance.

Aucune question n'est adressée au conseil.
Les questions écrites du public sont portées à l'attention du conseil en vertu de l'arrêté #2020-049.

Question du public : Demande de M. Jean Audet concernant l'installation de plaque de numéro civique

M. Jean Audet, citoyen de la rue Richard-Audet, demande au conseil de faire l'installation de plaque de numéro civique sur les terrains dans les secteurs les plus ruraux, pour assurer la sécurité de repérage des adresses, pour les services de protection contre l'incendie, les premiers répondants, etc. Il est convenu de voir à préparer un projet qui pourrait être réalisé en 2022, pour installation dans les secteurs ruraux de la municipalité.

234-10-2021 Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose les états comparatifs, tels prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

235-10-2021 Offre d'achat déposée par Madame Guylaine Landry pour le lot #5 507 088 situé sur la rue des Pins

CONSIDÉRANT QUE Madame Guylaine Landry déposent, en date du 14 septembre 2021, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 088, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 17 772.29$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat –Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas», signé en date du 14 septembre 2021 par Madame Guylaine Landry, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat déposée Madame Guylaine Landry, pour le lot #5 507 088, au prix de 17 772.29$ plus les taxes applicables.
Que le maire, M. Jean-Marie Laplante et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

236-10-2021

Travaux de rénovation des bureaux municipaux : offre de services déposée par Cimon Bouchard Inc., pour l'ajout d'un système de zonage (ventilation/chauffage)

CONSIDÉRANT QUE Cimon Bouchard Inc. dépose une offre de services visant à faire l'installation d'un système de zonage, au système de ventilation et chauffage présentement installé sur le bâtiment de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible au PRABAM, mais que le conseil souhaite avoir une idée globale des dépenses à réaliser à l'hôtel de ville et au garage municipal, avant de prendre position sur l'offre déposée par Cimon Bouchard Inc., et obtenir aussi une estimation pour l'installation d'une thermopompe pour la bibliothèque seulement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Cimon Bouchard Inc. de présenter une offre de services pour l'installation d'une thermopompe pour la bibliothèque et de voir à obtenir toutes les estimations des travaux nécessaires aux rénovation de la façade du garage municipal. Que ces informations soient soumises à l'attention du conseil en novembre prochain.

Adoptée

237-10-2021

Mise à jour du classement des dossiers de propriétés : mandat à confier à une ressource temporaire

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un budget de 1 000$ visant à confier un mandat à une ressource temporaire pour la mise à jour du classement des dossiers de propriété (inspection en bâtiment). Que la directrice générale soit autorisée à proposer le travail à l'employé de voirie après sa saison ou à faire l'embauche d'une ressource.

Adoptée

RIPI Roxton Falls : nomination des représentants de la Municipalité au conseil d'administration dans le contexte électoral
Mme Marie-Eve Massé terminera son mandat en tant que représentante de la Municipalité sur le conseil d'administration de la RIPI de Roxton Falls.

238-10-2021

MRC d'Acton : budget du service de prévention des incendies - TPI pour 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton soumet son projet de budget pour l'exercice financier 2022, en regard avec le service de prévention des incendie-TPI et qu'il établit la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 12 280.45$;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de budget pour l'exercice financier 2022, en regard avec le service de prévention des incendies-TPI, tel que présenté et établissant la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 12 280.45$.

Adoptée

239-10-2021

SPAD : offre de services en gestion du contrôle animalier pour 2022-2023-2024-2025

CONSIDÉRANT l'offre de services en gestion du contrôle animalier déposée par la SPAD, envoyée par courriel en date du 22 septembre 2021 comme suit;

- 2022 : 2.93$ /citoyen
- 2023 : 3.22$ /citoyen
- 2024 : 3.51$ /citoyen
- 2025 : 3.80$ /citoyen

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par la SPAD et de confirmer le renouvellement de l'entente visant le contrôle animalier, pour 2022, 2023, 2024, 2025.

Adoptée

240-10-2021

CAUCA : facturation des frais COVID aux municipalités, au montant de 402$ plus taxes pour Roxton Falls

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de payer un montant de 402$ plus taxes, à même le fonds COVID, à CAUCA, centrale d'alarme, pour les dépenses excédentaires réalisées dans le contexte COVID.

Adoptée

241-10-2021

Piste multifonctionnelle de la rue du Marché : directive de changement

CONSIDÉRANT QU'une directive de changement est proposé par Huard Excavation Inc., dans le cadre du projet de piste multifonctionnelle de la rue du Marché et l'enlèvement du trottoir de la rue Versailles, laquelle vise à enlever la bande de gazon située sur la rue Versailles, près de l'intersection de la rue de l'Église, et de refaire une fondation et l'asphalte, au montant de 9 348.62$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas augmenter les dépenses engagées dans le cadre de ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accepter d'accorder la directive de changement et de ne pas réaliser ces travaux.

Adoptée

242-10-2021

Piste multifonctionnelle de la rue du Marché : autorisation de signature de la convention d'aide financière dans le cadre du volet 1-Soutien au rayonnement des régions du fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière dans le cadre du volet 1-Soutien au rayonnement des régions du fonds régions et ruralité, est soumise pour signature;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Jean-Marie Laplante et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du volet 1-Soutien au rayonnement des régions du fonds régions et ruralité, pour le projet de piste multifonctionnelle de la rue du Marché.

Adoptée

243-10-2021

Piste multifonctionnelle de la rue du Marché : autorisation de signature visant le financement temporaire des dépenses

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt #03-2021, décrétant un emprunt et une dépense maximale de 535 000$ pour l'exécution des travaux visant l'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché, a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 4 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un financement temporaire est nécessaire, le temps de l'exécution des travaux, avant d'aller en financement permanent, pour un montant de 250 000$, le solde devant être couvert par de l'aide financière versée comptant et/ou les liquidités du compte courant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Jean-Marie Laplante, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, à signer les documents nécessaires visant à obtenir un financement temporaire, d'un montant de 250 000$, auprès de Desjardins.

Adoptée

Projet de rénovation de la façade du garage municipal : offre de services déposée par Construction Tri-Force Inc.
L'offre de services à est venir, le point est reporté à la séance de novembre 2021.

244-10-2021

Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. : demande de renouvellement des droits de passage sur la piste cyclable et rues municipales, pour la saison 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le Club des Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. sollicite le renouvellement des droits de passage pour la saison 2021-2022, en conformité avec le trajet connu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la circulation des motoneiges se fasse le long du trottoir de la rue Notre-Dame, de la rue Charlebois jusqu'à la piste cyclable qui est aménagée le long de la pharmacie, emprunter cette section de piste cyclable jusqu'à la rue du Marché, traverser ensuite la rue du Marché jusqu'à la station-service, traverser la rue Notre-Dame et circuler sur la piste cyclable aménagée le long de la rue du Marché, jusqu'à la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE la circulation doit toujours avoir lieu hors de tout trottoir, afin que la sécurité des piétons soit assurée;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, le Club des motoneigistes devra implanter de nouvelles pancartes de signalisation, pour bien diriger les utilisateurs et surtout, bien indiquer que la circulation ne doit pas se faire sur le trottoir;

CONSIDÉRANT QUE le tracé demeure le même, soit celui de la piste cyclable, rue Charlebois, rue Notre-Dame, rue du Marché jusqu'à la piste cyclable en direction d'Acton Vale;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement des droits de passage pour la saison 2021-2022 pour le Club de Motoneiges du Corridor Permanent Inc., selon le trajet connu, en précisant toutefois que la circulation sur la rue Notre-Dame devra être autorisée le long du trottoir et non dessus.
Qu'il soit également demandé que des pancartes soient installées pour éviter que

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — 1-104

les motoneiges arrivent face aux piétons sur le trottoir, de même que toute signalisation nécessaire pour bien diriger les motoneigistes sur le tracé a emprunté et faisant l'objet de la présente autorisation de droit de passage sur le territoire.
Que le maire et la directrice générale soient par la présente autorisés à signer les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

245-10-2021

RIAM : prévisions budgétaires 2022

CONSIDERANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et le transmet à la municipalité pour adoption ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

Adoptée

246-10-2021

Projet de règlement #04-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls (projet intégré rue Milton) : adoption du 2e projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement #04-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, a été adopté le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 4 octobre 2021 à 19h00, conformément à l'avis public publié dans le journal «La Pensée de Bagot» de même qu'aux avis affichés aux 2 endroits désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement, présenté sans changement, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Il est secondé par Michel Massé
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 04-2021, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, visant à intégrer des dispositions relatives aux projets intégrés et de permettre ceux-ci dans la zone à dominance commerciale numéro 204.

Adoptée

247-10-2021

Projet de règlement #05-2021, modifiant le règlement de zonage numéro 264-2003 édictant le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Roxton Falls (tracé rue Duval-Cabana-Projet Bérard) : planification de l'assemblée de consultation le 15 novembre 2021

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement #05-2021 devait avoir lieu le 4 octobre 2021, tel que mentionné dans la résolution 225-09-2021;

CONSIDÉRANT QUE pour une modification du plan d'urbanisme, l'avis de convocation à la séance de consultation publique doit être publié au moins 15 jours avant la tenue de la consultation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de convoquer une séance de consultation publique le lundi 15 novembre 2021 à 18h30.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

248-10-2021

N° de résolution ou annotation

Projet de règlement #06-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls (dispositions relatives à l'affichage et interdiction du stationnement des remorques et semi-remorques pour véhicules lourds sur les terrains résidentiels) : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #06-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.

Ce projet de règlement vise à revoir les dispositions relatives à l'affichage commercial, entre autres pour permettre l'installation d'enseignes temporaires et afin d'établir des proportions entre la superficie des enseignes et la superficie des bâtiments sur lesquels elles sont installées.
Ce projet de règlement vise également à interdire le stationnement de remorques et semi-remorques pour véhicules lourds sur les terrains résidentiels.

Adoptée

249-10-2021

Projet de règlement #06-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls (dispositions relatives à l'affichage et interdiction du stationnement des remorques et semi-remorques pour véhicules lourds sur les terrains résidentiels) : ADOPTION DU PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement #06-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent apporter certaines modifications comme suit :

- Au 3e Considérant : les dispositions relatives à « l'affichage » et non « aux projets intégrés »;
- À l'article 5, 2e paragraphe : retirer « d'une longueur maximale de 7,6 mètres »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à revoir les dispositions relatives à l'affichage commercial, entre autres pour permettre l'installation d'enseignes temporaires et afin d'établir des proportions entre la superficie des enseignes et la superficie des bâtiments sur lesquels elles sont installées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise également à interdire le stationnement de remorques et semi-remorques pour véhicules lourds sur les terrains résidentiels et à retirer la longueur maximale des remorques ou des semi-remorques pouvant accompagner un véhicule commercial sur les terrains résidentiels;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #06-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, en apportant les corrections suivantes :

- Au 3e Considérant : les dispositions relatives à « l'affichage » et non « aux projets intégrés »;
- À l'article 5, 2e paragraphe : retirer « d'une longueur maximale de 7,6 mètres ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit convoquée le lundi 15 novembre 2021 à 19h00 en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Adoptée

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — [illegible]

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

250-10-2021

N° de résolution ou annotation

MRC d'Acton : prévisions budgétaires 2022 pour le service régional d'inspection en bâtiment

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton soumet son projet de budget pour l'exercice financier 2022, pour le service régional d'inspection en bâtiment, lequel établit la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 21 674.56$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de budget pour l'exercice financier 2022, pour le service régional d'inspection en bâtiment, tel que présenté et établissant la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 21 674.56$.

Adoptée

251-10-2021

Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton : versement de l'aide financière de 7 000$ pour 2021

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière de 7 000$ à la Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton, pour l'année 2021.

Adoptée

Bibliothèque municipale de Roxton Falls : demande d'aide financière pour 2022
La Bibliothèque municipale de Roxton Falls fait part au conseil de ses besoins financiers pour 2022. Comme l'organisme sera intégré à la nouvelle Régie intermunicipale de loisirs de Roxton Falls, à partir de 2022, le budget nécessaire aux opérations de la bibliothèque sera également intégré à la nouvelle régie.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)

Une personne est présente dans l'assistance, aucune question n'est posée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 4 octobre 2021

252-10-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h09.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**Aucune personne ne s'est vu refuser l'accès à la séance tenue publiquement.*